

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

Extension du congé politique pour les bourgmestres en situation d'urgence

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi étendant le droit au congé politique des travailleurs occupés dans le secteur privé et qui exercent la fonction de bourgmestre lorsque, dans leur commune ou leur ville, ils sont confrontés à une situation d'urgence.

Cette situation d'urgence peut rendre indispensable la disponibilité exceptionnelle et continue du travailleur concerné en sa qualité de bourgmestre. Les exemples possibles peuvent être une inondation majeure ou une attaque terroriste dans la commune ou la ville concernée. Le règlement actuel relatif au congé politique n'est pour l'instant pas suffisamment conforme à ce type de situation de crise.

En plus d'étendre le congé politique existant, cet avant-projet de loi lie également un droit au maintien du salaire au congé politique pris par les travailleurs concernés pendant la durée de la situation d'urgence.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be